****

**la négociation en période d'inflation**

**Journée d’information-sensibilisation ISST/DRIEETS d’Ile-de-France**

Responsables :

Arnaud Casado

Maître de conférences en Droit, ISST-Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

Philippe Légé

Professeur en Sciences économiques, ISST-Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

|  |
| --- |
| **Jeudi 12 septembre 2024** |
| **9h30****9h40-11h00****11h10-12h30** | **Introduction et présentation de la journée**Arnaud CASADO et Philippe LEGE**L’inflation : causes, mesures, évolutions récentes et pistes de négociation**Philippe LEGE (ISST Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) et Jonathan MARIE (Université Sorbonne Nouvelle)Pause**Le principe de non indexation du salaire sur les prix – Panorama européen**Philippe LEGE (ISST Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) et Jonathan MARIE (Université Sorbonne Nouvelle) |
| 12 h 30 | Déjeuner |
| **14h-15h25****15h35-17h** | **Négocier une augmentation des rémunérations en période d’inflation : illustration par les accords**(Partage de la valeur, salaire et primes, etc.)Arnaud CASADO (ISST Université Paris 1)Pause**La négociation et les sanctions**(Les sanctions pénales – les sanctions administratives)Arnaud CASADO (ISST Université Paris 1) |

**PUBLIC :** Le stage s’adresse aux inspecteurs et inspectrices du travail d’Ile-de-France.

**OBJECTIFS :**

La journée sera consacrée à la négociation collective en période d’inflation. Les difficultés engendrées par la récente période d’inflation invitent à repenser la place particulière de la négociation collective.

**PROGRAMME :**

La journée d’information-sensibilisation se déroulera jeudi 12 septembre 2024, dans les locaux de l’Institut des sciences sociales du travail (Univ. Paris 1), à Bourg-la-Reine (dans la salle Marcel David). Elle débutera à 9 heures 30 et se terminera à 17 heures.

La journée sera articulée autour des problématiques économiques et des problématiques juridiques induites par l’inflation :

1. La **matinée** sera consacrée aux questions économiques. Après avoir expliqué les causes de l’inflation et décrit les différents outils permettant de la mesurer, on s’intéressera à son évolution récente et des pistes seront évoquées concernant les négociations. Dans un second temps, on dressera un panorama européen de l’application du principe de non-indexation du salaire sur les prix et on proposera une réflexion sur les fondements de ce principe.

1. L’**après-midi** sera consacrée aux questions juridiques. Dans un premier temps, la problématique sera illustrée par des négociations récentes afin de montrer comment les acteurs se sont emparés de la question de la négociation collective en période d’inflation. Dans un second temps, la question des sanctions, tant pénales qu’administratives, sera abordée.